



Département de la SEINE-MARITIME  
Arrondissement de ROUEN

## Ville de BONSECOURS

### Décision n°34/23 du 04/09/2023

**Objet :** Tarif – Modification du tarif d'inscription pour la manifestation sportive « LA ROBIC »

Le Maire,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23,

**Vu** l'arrêté municipal du 7 février 2000 reçu à la Préfecture de la Seine-Maritime le 9 février 2000 portant création de la régie de recettes de la section « Fêtes et Manifestations »,

**Vu** l'instruction codificatrice n° 06-031 ABM du 21 avril 2006 relative aux régies du secteur public local,

**Vu** le décret n° 2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics,

**Vu** la délibération n° 2020.10 du 24 juin 2020 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que le tarif actuel d'inscription pour la manifestation sportive « LA ROBIC » est de 5 €,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'augmenter ce tarif,

### DÉCIDE

**Article 1 :** de fixer le nouveau tarif d'inscription pour la manifestation sportive « LA ROBIC » à 7 €.

**Article 2 :** Les services sont chargés de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en forme légale.

Fait à Bonsecours, le 4 septembre 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217601038-20230904-34-23-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/09/2023



**Laurent GRELAUD**

Maire de BONSECOURS